Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 180

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 180 25 mai 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
François Calame
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Pierre Ghelfi
Claude Stadelmann

180

Domaine public

Michel Soutter, cet inconnu

La Suisse au Festival de Cannes. Un jour, des applaudissements pour le dernier film du Polonais Polanski ; le lendemain, des applaudissements pour le cinquième long métrage du Genevois Soutter ; le surlendemain, des applaudissements pour un chef-d'œuvre de l'Italien Fellini. Le cinéma suisse dans la mêlée. Officiellement, avec cocktail et réception à l'appui.

Sur la lancée de « Charles mort ou vif » et de « La Salamandre », d'Alain Tanner, tout semble aller de soi.

Il a fallu pourtant que la Confédération sorte de l'ombre (où elle se terrait après une expérience tentée avec J.-L. Roy) et propose avec succès « Les Arpenteurs » aux organisateurs cannois.

En filigrane de cette entreprise, une volonté délibérée d'entrer dans le circuit, de conquérir une place sur le marché cinématographique mondial (à titre d'exemple, les films les plus courus en France en 1971: 1. « Les Aristochats »; 2. « Love Story »; 3. « Mourir d'aimer ») : si une sélection flatte délicieusement un certain orgueil national, les retombées cannoises sont d'abord commerciales ; le Grand Prix, les distinctions annexes, voire les sélections pour le concours, se monnayent au prix fort et la plupart des autres réalisations sombrent de nouveau rapidement dans l'oubli si elles ne bénéficient pas ensuite d'une publicité soigneusement orchestrée ; restent à l'arrière-plan, une information culturelle diffuse pour le grand public et une promotion ambiguë du septième art.

Pour mener à bien leur opération, les spécialistes du Département de l'intérieur ont misé sur un inconnu (voir en pages intérieures), tout au moins du spectateur suisse ; il ne pouvait en être autrement puisque le cinéma helvétique n'a pas cours dans les salles obscures de Genève à Romanshorn.

L'itinéraire est devenu classique : il s'agit d'imposer un produit suisse en Suisse à partir de l'étranger. Le paradoxe réside dans le fait que la Confédération subsidie la réalisation de films dans notre pays, récompense annuellement les meilleures productions et contribue en général à l'organisation de notre culture cinématographique autochtone, mais manque aussi des moyens nécessaires pour soutenir la diffusion de ces œuvres (le Centre suisse du cinéma balbutie depuis des années et ne trouve un début d'efficacité réelle que dans une collaboration récente avec un organisme nouvellement créé, le Film-pool, spécialisé dans la diffusion et la distribution des films suisses).

Sans être exagérément pessimiste, on peut douter que les films suisses s'imposent aux distributeurs et aux exploitants de salle en Suisse par le détour de Cannes, si prestigieux soit-il. Car le septième art naissant tant à Genève et Lausanne qu'à Zurich, Berne, Bâle ou Lucerne est de cette catégorie qui ne convient pas à l'industrie actuelle du cinéma, dominée par des investissements publicitaires et des frais d'exploitation si pesants qu'ils acculent à aller à la rencontre de la plus grande masse le plus loin possible à la recherche du succès le plus facile. « Le film confirme que l'école helvétique s'exprime à la fois dans le sens de l'anticonformisme et contre la mode », soulignait le chroniqueur du Figaro *à propos des « Arpenteurs » ; une telle orientation, même si schématiquement exprimée, suffit aujourd'hui à décourager des industriels habitués à miser sur les réflexes acquis de leur clientèle.*

C'est dire que la démonstration de prestige de Cannes doit se doubler à l'intérieur de nos frontières d'un effort concerté pour mettre à la disposition des spectateurs suisses ces miroirs que lui proposent des cinéastes très proches d'eux. Et ce, sans prendre en charge les déficiences d'un système traditionnel de distribution qu'on peut imaginer, par exemple, de doubler par une organisation parallèle moins lourde.

Laurent Bonnard